



COMMISSION PARITAIRE D'INTERPRETATION ET DE NEGOCIATION

Procès-Verbal – Mardi 30 juin 2015

Présents : *Jean-François REYMOND (S.N.B. – Directeur)*
José RUIZ (S.C.B. – Président)
Philippe SUDRE (S.C.B. – Représentant)
Fabien MANEUF (U.C.P.B. – Directeur)
Gérard LE MAITRE (Avocat-Conseil de l'U.C.P.B.)
Florence PEYER (Avocat-Conseil de la L.N.B.)
Olivier MOLINA (L.N.B. – Responsable Juridique)
Yann BARBITCH (S.N.B.)
Jean-Charles BREGEON (UCPB - Représentant)

Excusés : *Romuald PALAO (Avocat-Conseil du S.N.B.)*

Jean-François REYMOND, représentant du SNB, ouvre la séance à 10h00.

Fabien MANEUF salue la présence de Jean-Charles BREGEON en qualité de représentant de l'UCPB.

1. Validation des procès-verbaux des réunions du 03 février 2015 et du 14 avril 2015

Après relecture du projet de PV de la réunion du 3 Février 2015, les partenaires sociaux valident les modifications suivantes :

- Point 5 à compléter avec la phrase suivante « De plus, il n'est pas prévu de mise à niveau de la convention collective pour ce poste » ;
- Point 7, suppression de la phrase suivante « l'UCPB informe qu'une information sera faite à ses adhérents » ;
- Questions diverses, la fin de phrase « alors que la paye est forcément versée en euros » est remplacée par « mais qu'il appartient à chacun de fixer les modalités de versement du salaire lors de la signature du contrat.

Après relecture du projet de PV de la réunion du 14 avril 2015, les partenaires sociaux valident les modifications suivantes :

- Point 3, « A ce jour » est ajouté au début de la phrase « l'UCPB n'a toujours pas fait de retour officiel sur cette proposition » ;
- Point 4, paragraphe 4, l'expression « longue durée » est remplacée par « durée indéterminée ».

2/ Signature de l'avenant sur la rémunération des joueurs internationaux en centre de formation

Après avoir précisé dans l'avenant le rôle différent joué par les joueurs internationaux en centre de formation et justifié par conséquent qu'ils soient au minimum à mi-temps, les partenaires sociaux signent l'avenant à la convention collective.

3/ Signature de l'avenant sur la rémunération des entraîneurs

Cet avenant est transmis à Olivier MOLINA pour signature du Président de la LNB.

4/ Signature de l'avenant sur les règlements sportifs pour la saison 2015-2016

Les partenaires sociaux procèdent à la signature de cet avenant.

5/ Modification du texte sur les indemnités de formation pour les joueurs en centre de formation

Olivier MOLINA apporte des précisions sur la mise à jour des règlements de la LNB concernant les indemnités de formation versées aux clubs en cas de départ d'un joueur. Il explique que les textes ont été mis en conformité avec la jurisprudence constante en la matière à savoir un calcul de l'indemnité en fonction des coûts réels supportés par le club ayant assuré la formation.

6/ La mise à niveau contractuelle des remplaçants des coaches licenciés

José RUIZ rappelle l'importance de veiller à ce que le statut des entraîneurs assistants qui remplacent des entraîneurs principaux dont le contrat est rompu de manière anticipée, soit mis à jour et conforme aux dispositions de la convention collective.

7/ Le temps de travail des assistants en centre de formation

José RUIZ propose que ce point important soit traité lors de la saison 2015-2016. Le SCB travaille actuellement à un recensement des différentes situations mais un délai supplémentaire sera nécessaire afin d'effectuer un compte-rendu précis.

8/ Les JFL (courrier du SNB à la commission européenne + réponse)

Jean-François REYMOND informe les partenaires sociaux que la commission européenne a apporté une réponse au courrier commun des syndicats de joueurs français et espagnol. Olivier MOLINA en profite pour faire un point sur l'état d'avancée des discussions avec la commission sur le sujet des JFL.

9/ PPL statut du sportif

Selon Fabien MANEUF, deux sujets sont problématiques dans le cadre du nouveau projet de loi :

- Les contrats signés d'une durée d'un an minimum pour tous les contrats, même ceux signés après le 1^{er} juillet ;

- La remise en question des contrats « courte durée » à l'exception des remplaçants médicaux.

José RUIZ pense qu'il faut sécuriser le contrat signé à la saison et au-delà d'une durée d'un an minimum.

10/ Formation professionnelle, la subrogation de paiement

Jean-François REYMOND explique aux partenaires qu'Uniformation n'a pas souhaité mettre en place la subrogation de paiement mais privilégie le paiement direct ce qui aura pour conséquence d'éviter aux adhérents d'avancer les fonds.

Questions diverses

- Jean-François REYMOND effectue un point sur les élections du personnel dans les clubs et regrette qu'il n'y en ait que 8 sur 36 potentiels. Il rappelle l'importance de ces élections notamment en cas de procédure pour inaptitude physique du salarié.
- Olivier MOLINA alerte les partenaires sociaux sur les problématiques liées à la trêve hivernale lors de la mise en place du calendrier des compétitions par la LNB. Après discussion, les partenaires sociaux sont d'accord pour que la trêve soit maintenue à 7 jours pour les compétitions LNB et FFBB, tout en précisant que ce délai pourra être réduit pour les clubs participant aux compétitions européennes. José RUIZ est quant à lui favorable à ce que la durée soit ramenée à 6 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-François REYMOND lève la séance et donne rendez-vous à chacun(e) lors de la saison 2015-2016, sous la présidence de l'UCPB.